

Nature de l'acte :

DECISION N° 2026_211

Mis en ligne le ..09.09.26....

Transmis le08.09.26....

**CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES LOCAUX DE LOURDES AU
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - VENUE DU PAPE SEPTEMBRE 2026**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°6 en date du 27 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de « décider du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Considérant la demande du Ministère de l'Intérieur de mise à disposition du Palais des congrès, de l'espace Robert Hossein et son parking, ainsi que du parking Capdevielle de Lourdes à l'occasion de la venue du Pape Léon XIV,

Considérant l'intérêt de mettre à disposition le Palais des congrès, l'espace Robert Hossein et son parking, ainsi que le parking Capdevielle de Lourdes au Ministère de l'Intérieur à l'occasion de la venue du Pape Léon XIV,

DECIDE

ARTICLE 1 : De mettre à disposition à titre précaire et révocable au bénéfice du Ministère de l'Intérieur à l'occasion de la venue du Pape Léon XIV, les équipements suivants comme suit :

- Palais des Congrès situé au 4 avenue du Maréchal FOCH : du 15 septembre au 1er octobre 2026
- Espace Robert Hossein et son parking situés 19 avenue Alexandre Marqui : du 7 septembre au 1er octobre 2026
- Parking Capdevielle : du 14 au 21 septembre 2026 pour un tiers d'occupation (côté Palais des congrès) et du 21 septembre au 1^{er} octobre 2026 dans sa totalité

ARTICLE 2 : La mise à disposition est conclue à titre gracieux,

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél.: 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr

- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 7/05/2026

Thierry LAVIT,



Le Maire de Lourdes